

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
Déterminer s'il y a lieu de préparer une directive de modification.	Architecte, maître de l'ouvrage et entrepreneur	
Préparer et émettre la directive de modification au nom du client, s'il n'a pas encore été possible de s'entendre sur les rajustements au prix du contrat et au délai d'exécution du contrat.	Architecte	
Inclure des documents, comme des dessins et devis qui contiennent l'information nécessaire.	Architecte et entrepreneur général	
Obtenir la signature ou l'approbation du client <i>avant</i> d'émettre la directive de modification si le client le demande.	De l'architecte au maître de l'ouvrage	
Transmettre la directive de modification à l'entrepreneur et obtenir une confirmation de réception écrite.	Architecte et entrepreneur général	
Transmettre une copie de la directive de modification à tous les ingénieurs et autres conseils, car elle peut avoir des incidences sur leurs documents et services qui n'ont peut-être pas été identifiées plus tôt.	De l'architecte aux ingénieurs ou autres conseils	
Faire un suivi étroit de la mise en œuvre de la directive de modification par l'entrepreneur, car son coût est généralement établi sur la base du « temps et matériaux ».	De l'architecte à l'entrepreneur général	